

# Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 18 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 00 | ABSENTS EXCUSÉS 00 | VOTANTS 00

**OBJET : N° L24-11/01-56/FI CHOIX DU DELEGATAIRE DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix huit novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le **4 novembre 2024**, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents :**

**Etaient absents excusés :**

*Le scrutin a eu lieu, ..... a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal a choisi la délégation comme mode de gestion de la fourrière municipale, et signale qu'une mise en concurrence a été menée conformément à la réglementation pour recruter un nouveau gestionnaire de la fourrière municipale.

M le Maire rappelle les caractéristiques principales attendue fourrière :

M le Maire présente les caractéristiques des prestations à assurer par le futur délégataire :

- Durée de trois ans
- Le délégataire assure notamment l'enlèvement et la conservation des véhicules se trouvant en infraction aux règles du stationnement
- Intervention 24h/24h lorsque l'urgence le justifie, avec un délai de 2 heures
- Délai d'intervention de 24h hors cas d'urgence
- La rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service. Lorsque le propriétaire du véhicule visé par les opérations de fourrière est introuvable, insolvable ou inconnu, l'autorité délégante versera une somme forfaitaire proposée par le candidat dans son offre.

M le Maire présente le rapport de la Commission de Délégation des Services Publics joint en annexe à la convocation envoyée le 4 novembre.

Il présente le tableau d'analyse des candidatures et des offres suivant :

	<b>EL1</b> <b>AGLD</b>	<b>EL2</b> <b>Aquitaine dépannage service</b>
Adresse (siège social)	33920 St Savin	33170 Gradignan
Adresse (parc)	33500 LIBOURNE	33370 YVRAC
Agrément ?	oui (23/02/2026)	oui (23/02/2025)
Horaires d'ouverture de la fourrière	lundi au vendredi, 8h30-12h30 ; 14h-18h	lundi au vendredi, 9h-12h ; 14h-17h30
<b>Délai d'intervention pendant les heures d'ouvertures de la fourrière</b>		
PTAC >19t	1 heure	1 heure
3,5t > PTAC <19t	1 heure	1 heure
PTAC < 3,5t	1 heure	45 minutes
deux roues, tricycles...	1 heure	45 minutes
<b>Délai d'intervention en dehors des heures d'ouvertures de la fourrière</b>		
PTAC >19t	1 heure	1 heure
3,5t > PTAC <19t	1 heure	1 heure
PTAC < 3,5t	1 heure	45 minutes
deux roues, tricycles...	1 heure	45 minutes
<b>Modalités financières</b>		
Indemnisation si propriétaire du véhicule est inconnu	127,66€ ttc	60€ ht
Indemnisation si procédure annulée	0 €	60€ ht
Indemnisation si véhicule épave	127,66€ ttc	60€ ht
<b>Critères de classement</b>		
Moyens mis en œuvre (35%)	sept véhicules; dont deux pour les PL et un petit 4x4; 5 chauffeurs	deux grosses dépanneuses; deux chauffeurs
Facilité d'accès pour les usagers (25%)	site à Libourne (23km), fermé le w-end; amplitude horaire de la fourrière plus large	site à Yvrac (41km), fermé le week-end
Prix (20%)	plus cher	moins cher
Protection environnement (10%)	rien indiqué	"nos futures dépanneuses CritAir 1"
Insertion Pro (10%)	rien indiqué	rien indiqué

VU l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville de Castillon-la-Bataille  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal - Séance du 18  
novembre 2024

VU l'article L1121-3 du Code de la Commande Publique,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la mise en concurrence réalisée du 4 octobre au 4 novembre 2024,  
VU les candidatures et les offres reçues  
VU l'analyse des candidatures et des offres par la Commission de Délégation des Services Publics  
VU le rapport de la Commission de Délégation des Services Publics présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.  
VU l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics  
Considérant qu'il s'agit de nommer le délégataire de la fourrière automobile ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à ...,**  
**choisi l'offre remise par la société AGLD pour la gestion de la fourrière automobile**  
**2025-2027**  
**autorise le Maire a signer les documents relatif à cette délégation de service public.**

---

*Certifié exécutoire*  
*Compte tenu de la transmission*  
*En Sous-Préfecture le*  
*Et de sa publication le*

---

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le 23 novembre 2024  
**Le Maire**  
**Jacques BREILLAT**